

N° 209 JANVIER 2009

SOMMAIRE

P.2	ACADÉMIE - ASSISTANTS D'ÉDUCATION
P.3	RENTREE 2010 - COMMUNIQUÉ
P.4	VIGILANCE
P.5	PARITARISME ET MUTATIONS
P.6 - P.7	RÉFORME DES LYCÉES
P.8	PLAN D'ACTION CONTINU

Dernière minute

Meilleurs vœux du recteur dans les vies scolaires !

Au moment de prendre quelques jours de congés bien mérités, les établissements, quand ils sont informés par leur chef d'établissements..., découvrent avec effroi et stupeur leur « dotation » en personnel de surveillance.

La note est plutôt salée, puisque malgré des augmentations d'effectifs dans la quasi-totalité des établissements et des difficultés quotidiennes qui ne cessent de rendre encore plus difficile l'exercice de nos métiers, le recteur comme à son habitude sans aucune consultation du comité technique paritaire, décidé de coupes claires dans le volume des contrats d'assistant d'éducation. Pourtant il a communiqué très largement dans les médias et sur son site (voir page 3) sur la mise en place d'une équipe mobile de sécurité qui elle bénéficie de 12 postes, sans parler de la centaine de milliers d'euros distribuée aux associations censées s'occuper des « orphelins de 16h ».

De nombreux collègues surveillants risquent dès janvier de se retrouver licencié ou alors de voir leur quotité de travail passer de 80% à 30% ! Avec ça passez de bonnes fêtes .

Le SNES appelle l'ensemble des personnels à dénoncer ces situations - des CA d'établissements ont déjà fait parvenir au recteur des motions pour dénoncer ce nouveau scandale- et commence dès à présent à organiser la riposte nécessaire pour éviter ces licenciements abusifs et obtenir les postes indispensables au bon fonctionnement des vies scolaires de nos établissements.

Meilleurs vœux à tous. Bonne année de lutte !

En pages 6 et 7 de ce NiceSNES, vous trouverez un dossier « Réforme des lycées ». Face aux discours convenus du ministre, nous avons fait le choix de donner la parole à nos collègues.

Édito

Refusons tous ensemble l'école libérale

En 2000, notre mobilisation a permis de mettre en échec les projets de lycée unique de Claude Allègre et d'obtenir un plan pluriannuel de recrutement. En 2003, la mobilisation dans notre secteur a empêché la décentralisation des Conseillers Principaux d'Éducation et des Conseillers d'Orientations psychologues. En 2005, la mobilisation des enseignants et des lycéens a permis de maintenir le baccalauréat comme premier grade universitaire sous la forme d'un examen terminal anonyme. En 2006, la mobilisation des jeunes et des salariés a conduit à l'abrogation du Contrat Première Embauche et à la remise à plat des critères de représentativité syndicale. En 2007, notre mobilisation s'est traduite par l'abrogation des décrets de Robien. Elle a conduit à doubler les possibilités d'accès à la hors-classe et à une prime d'installation pour les jeunes enseignants. En 2008, enseignants, parents et lycéens ont obtenu le retrait du projet Darcos de réforme des lycées (modularisation, semestrialisation, annualisation du service). **Aujourd'hui, le moment est à nouveau venu d'appeler solennellement à la mobilisation de la profession, avec le soutien des parents et des lycéens.**

Mais le rapport de force à venir va bien au-delà de la seule question de l'avenir des lycées : face à des gouvernements qui s'obstinent dans la logique libérale malgré l'hostilité de nos concitoyens et face à un recteur qui relaye sans état d'âme cette politique mortifère pour le service public d'éducation dans notre académie, il nous faut sans cesse reprendre la lutte.

Au plan académique, les manières de faire du recteur sont insupportables : la volonté d'écarter les représentants élus des personnels des opérations de gestion et de préparation de rentrée n'a pas d'autre objectif que de casser les garanties collectives et d'imposer des décisions sans aucune transparence ni équité.

Au plan national, tout est mis en œuvre pour faire de notre école une école libérale : suppression de la carte scolaire, mise en concurrence des établissements, fin de l'orientation scolaire, gouvernance des établissements laissée au seul chef d'établissement évaluant les élèves et les équipes. Ce n'est pas cette école-là que nous voulons, ce n'est pas non plus le sens de nos métiers. Pas besoin d'être grand clerc pour entrevoir un avenir où nos chefs d'établissement, pardon, nos managers, nous surchargeraient de tâches périphériques au détriment de l'enseignement disciplinaire. Les propositions indécentes de « revalorisation » du ministre (une centaine d'euro pour les seuls néo-titulaires et une classe exceptionnelle attribuée par le chef d'établissement) procèdent de la même logique managériale. Ce que nous revendiquons est à l'opposé : une revalorisation générale à travers une évolution significative de la grille indiciaire seule à même d'assurer une équité de traitement de nos professions.

En ce mois de janvier il est donc urgent et indispensable que nous soyons très nombreux à participer aux dix jours pour l'éducation pour qu'enfin ce recteur, ce ministre, ce gouvernement et leurs projets soient en échec.

Richard Ghis Nice, le 20 décembre 2009.

Lycée de Drap Mais quelle mouche a piqué le recteur ?

À l'occasion du CAEN (Conseil Académique de l'Éducation Nationale) du 26 novembre en réponse à une question anodine sur le lycée René Goscinny à Drap dont l'ouverture était prévue pour la rentrée 2011, le recteur a surpris l'assemblée en affirmant qu'il n'inscrirait pas le futur lycée de Drap dans la liste des ouvertures, faute de personnels d'État (proviseur, CPE, enseignants, personnels administratifs, sociaux, de santé, de vie scolaire). Il a en effet précisé qu'il ne souhaitait pas fragiliser les lycées de l'Est Niçois par des redéploiements, l'académie n'obtenant pas –on s'en serait douté- de moyens supplémentaires. Les conseillers régionaux présents ont failli tomber de leur chaise à cette annonce incongrue. En effet, le conseil régional investit 33 millions d'euros -presque tous les marchés ont été attribués- dans la construction nécessaire de cet établissement. La perspective de le voir sans personnels et donc sans élèves a de quoi irriter.

Les élus des Vallées du Paillon (maires et conseillers généraux) ont derechef demandé audience au recteur... qui les a renvoyés vers l'inspecteur d'académie ! Celui-ci endossant pour l'occasion, le costume du pompier de service. La presse alertée par les mêmes élus a elle aussi été priée de s'adresser à l'inspecteur d'académie. Espérons que cette réponse du recteur ne valait que pour la rentrée 2010 et qu'en 2011 il reviendra à de meilleurs sentiments.

Rappelons que le recteur a mobilisé depuis le mois de juin toutes ses équipes à l'élaboration du très attendu projet académique : un des objectifs prioritaires est la poursuite d'études des lycéens dans l'enseignement supérieur. Nous partageons cet objectif. Mais pour l'atteindre, améliorer les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des personnels est aussi prioritaire. Rappelons aussi que les lycées de notre académie ont le taux d'encadrement le plus bas de France. L'ouverture d'un nouveau lycée semble donc à propos. Mais pas pour le recteur : toujours mieux avec toujours moins. Il lui suffit de le dire pour y croire.

ALAIN GALAN

Les malheurs de Sophie

Je suis AED à mi-temps au collège Egalité à Fréjus et à mi-temps au collège Justice à Mandelieu. Je déjeune le midi à la cantine pour 2,30 euros à Fréjus et pour 4 euros à Mandelieu. Cherchez l'erreur !

ACADÉMIE

PROJET ACADÉMIQUE DE FORMATION : AUTOSATISFACTION RECTORALE



PAR
GEORGES SERRA



ET

JEAN-PAUL CLOT

Le projet académique a été présenté par le recteur lors du dernier Conseil Académique de l'Éducation Nationale. Si nous pouvons partager certains constats (difficultés du passage du second cycle au post-bac ; taux de réussite au baccalauréat insuffisant), les divergences demeurent nombreuses et profondes. Plan académique ou pas, sans créations de postes, l'académie de Nice demeurera la plus mal lotie de France métropolitaine. Le plan du recteur qui décline localement la politique menée nationalement ne réduira pas le nombre d'élèves par classe de l'aveu même du principal intéressé (voir la contribution de la section académique <http://www.nice.snes.edu/spip.php?article471>). Lors de ce CAEN, les représentants de la région ont fait un point sur les rénovations en cours des lycées. La région nous a assurés de la livraison prochaine de la salle des professeurs du lycée Dumont d'Urville. Pour M. Massiera (directeur des services techniques à la Région), les opérations administratives lancées sur bon nombre de lycées suivent leur cours ; le calendrier présenté au CAEN de juin tient toujours. Concernant un futur lycée du centre Var, prévu

dans le PPI 2003-2008 (Plan Prévisionnel des Investissements), une enquête statistique et démographique sera menée de Saint-Maximin au Muy pour poser la question de sa faisabilité. Les mauvaises surprises sont venues de M. le Recteur. Il a d'abord annoncé la création d'un internat d'excellence au lycée Estienne d'Orves à Nice à la grande surprise des représentants de la région visiblement pas au courant de la nouvelle et surtout sans que le CA de l'établissement n'ait été consulté. Or rien ne dit que le CA acceptera ce type d'internat mixte.

Deuxième et inquiétante annonce surprenant toute l'assemblée représentants de la région compris : le futur lycée de Drap ouvrirait en 2011 sans création de postes c'est-à-dire sans possibilité de fonctionner. M. le Recteur s'interrogeant même publiquement sur la nécessité de l'ouverture ce nouvel établissement (voir précisions ci-contre).

Enfin, lors de ce CAEN le SNES, porte parole pour l'occasion d'une large intersyndicale, a dénoncé la remise en cause du paritarisme. Le Recteur a assuré publiquement son attachement au paritarisme. Les annonces faites par l'administration quelques jours plus tard en groupe de travail nous prouvent pour l'instant le contraire.

ASSISTANTS D'ÉDUCATION

JE SUIS AED, JE ME SYNDIQUE, JE ME BATS POUR MES DROITS



PAR
CATHY SCHNEIDER



ET

LOÏC GIANATI

Nos activités en tant qu'AED (AVS, MI-SE, NAP, etc...) correspondent à des missions indispensables dans les établissements scolaires (surveillance des élèves, animation d'activités culturelles, éducatives et sportives, aide aux devoirs, aide aux élèves handicapés) qui ne peuvent disparaître. Pourtant nos conditions de travail, d'emploi et de rémunération sont loin d'être à la hauteur de cette exigence. L'incertitude du renouvellement de nos contrats, l'échéance des six ans qui tombe comme un couperet sans discussion possible sont autant d'éléments que nous ne pouvons accepter.

Dans notre académie, vos représentants SNES, eux-mêmes AED, siègent à la commission paritaire (CCP) vous concernant. Elle s'est réunie pour la première fois le 18/12/09 pour porter avis sur les prolongations de contrat des MI-SE. Nous avons défendu que les MI-SE qui le souhaitent, puissent prolonger leur contrat de travail et finir ainsi l'année scolaire.

Une permanence hebdomadaire est assurée par des AED à la section académique du SNES tous les mardis à partir de 9h. Toutes les questions relatives à vos conditions de recrutement et d'emploi, à vos missions, à vos droits à la formation, au chômage, aux différentes aides sociales dont vous pouvez bénéficier, seront les bienvenues.

En cas de conflit avec votre administration locale, un représentant du SNES AED peut vous soutenir et vous accompagner dans votre établissement.

Nous sommes récemment intervenus dans un établissement pour défendre des collègues AED auxquels le chef d'établissement voulait imposer sans discussion un accroissement du temps de travail hebdomadaire (leur refusant ainsi tout droit à la formation) et qui, d'autre part, utilisait une AED comme secrétaire. Les AED de l'établissement ont pu soumettre au CA qui a suivi, un vote pour le maintien des contrats les concernant sans modification unilatérale par le chef d'établissement, la Vie Scolaire a pu récupérer le temps plein qui avait été détourné au profit du secrétariat.

Ainsi, le SNES entend continuer à se battre pour améliorer notre statut et assurer la défense individuelle de chaque AED qui le sollicite. Dans ce combat, le soutien et l'aide des autres personnels (enseignants, CPE, ...) est indispensable, les personnels de Vie Scolaire sont trop souvent isolés. Chaque AED peut s'engager dans la vie de son établissement, son département, son académie et porter ainsi des revendications :

- POUR une amélioration des conditions d'existence de notre activité essentielle au fonctionnement du service public d'éducation.
- CONTRE la précarisation et l'émiettement de notre fonction.

Loïc GIANATI est AED au Collège Henri NANS à Aups (83), Cathy SCHNEIDER est AED au lycée Estienne d'Orves à Nice (06).

QU'EST-CE QUI SE CACHE DERRIÈRE UNE DOTATION POSITIVE ?

PAR
RICHARD GHIS



On pourrait croire qu'avec une dotation positive de + 28 emplois, qui résulte cependant d'une opération pour le moins étrange (+ 116 emplois de titulaires mais - 197 emplois de stagiaires), notre académie se trouve bien traitée malgré un budget de restrictions. Malheureusement il n'en est rien. Dans le même document ministériel qui annonce cette évolution des emplois, notre classement comme « lanterne rouge » est plus que confirmé. Les différents indicateurs pour les collèges montrent, par exemple, que le taux d'encadrement (nombre d'heures par élèves) reste dans les derniers de notre pays (avant dernier pour être précis !), le pourcentage d'heures d'enseignement dans des structures avec moins de 10 élèves nous place en dernière position pour la France métropolitaine.

En ce qui concerne les lycées pour l'ensemble du territoire national nous sommes pour tous les indicateurs retenus par le ministère les derniers, le recteur aura beau se satisfaire du maintien des taux d'encadrement pour nos lycées, il s'agira du maintien de notre position de lanterne rouge.

La pression démographique que nous connaissons depuis plusieurs années et les conditions de travail que nous vivons seront toujours d'actualité à la prochaine rentrée malgré cet affichage. De nombreux postes risquent d'être fermés au moment où le ministre veut réduire les horaires disciplinaires en lycée et le recteur minimiser par le biais des prévisions d'effectifs la réalité du nombre

d'élèves à prendre en charge (près de 1 000 élèves de différence entre les prévisions des collèges du Var et ceux du rectorat !).

Loin des opérations de communication sur un « projet académique » déconnecté des réalités du terrain, la profession veut, elle, une évolution des conditions de travail qui permettent réellement la réussite de tous nos élèves.



COMMUNIQUÉ

PAS LU SUR WWW.AC-NICE.FR



PAR
ERIC MICHELANGELI,

JEAN-PIERRE LAUGIER

ET RICHARD GHIS



Le site de l'académie de Nice, de lifting en lifting, est devenu un outil plus performant... mais surtout une vitrine au service de la communication du recteur.

En cette période de fêtes de fin d'année, la contemplation de cette vitrine à la décoration parfois douteuse en dit long sur « l'histoire officielle » que les autorités de l'Éducation nationale écrivent à longueur d'année à l'attention de la presse et de l'opinion publique. Ainsi, dans les Chroniques du monde merveilleux de Chatel et du recteur, la rentrée 2009 s'est parfaitement bien déroulée, l'enseignement de l'Allemand va renaître de ses cendres, les personnels sont parfaitement renseignés sur leurs perspectives de mobilité, une réforme du lycée ambitieuse et consensuelle est en marche, etc. Une information manque toutefois à l'appel, et c'est dommage car elle aurait été du meilleur effet aux côtés de la dépêche sur la création de « l'équipe académique de sécurité », chargée de veiller au respect des lois de la République en milieu scolaire : le recteur de l'académie de Nice vient d'être condamné par le Tribunal administratif (dossier n°0806239-2, jugement du 5 novembre 2009) pour avoir, au mépris de la réglementation, imposé un complément de service non statutaire à un collègue à la rentrée 2008 (sous l'autorité du précédent recteur).

Ce professeur d'histoire-géographie, titulaire d'un poste à Draguignan, ne pouvait effectuer l'intégralité de son service dans son collège ; alors que le décret n°50-581 du 25 mai 1950 (Cf. Nice SNES n°206 et 207) autorisait le recteur à lui faire compléter son service dans un autre établissement de la même ville, c'est aux Arcs que ce complément de service lui a été donné. Dans ces conditions, c'est le juge administratif, saisi par notre collègue avec l'aide du secteur juridique du SNES, qui a dû rappeler au recteur les règles statutaires élémentaires dont il prétendait s'affranchir : la condamnation prononcée le 5 novembre 2009 ordonne l'annulation de l'affectation illégale et le versement à l'intéressé de 700 euros de dommages et intérêts. Cet événement n'a donc pas eu, et c'est dommage, les honneurs d'ac-nice.fr, et pour cause ! Il n'avait pas sa place dans l'histoire officielle, puisqu'il appartenait à la véritable histoire de l'académie - vécue et écrite par ses personnels, confrontés à l'arbitraire d'une hiérarchie qu'il convient de remettre à sa place à chaque fois qu'elle mord le trait.

Continuons tous ensemble d'y être vigilants.

Drôle d'égalité qui pourtant correspond à la réalité de notre académie. Entre la rentrée 2005 et celle de 2009 notre académie, donc nos collègues et nos lycées, a perdu 22 élèves et a été « dotée » de 693 emplois de moins ! Le recteur peut continuer à s'étonner publiquement des taux de redoublement supérieurs à la moyenne nationale, du nombre important d'abandon en seconde, du pourcentage d'élèves en difficulté au collège ! Pour notre part nous continuons à dénoncer les classes surchargées, le manque de travaux en petits groupes et l'appauvrissement de l'offre de formation.

Rentrée 2009 : hold-up !

+ 155 = - 180

Dans les documents ministériels photographiant la rentrée 2009, celle que nous vivons au quotidien, le ministère avoue que les analyses du SNES étaient les bonnes. Il constate, trois mois après la rentrée, une progression de 155 élèves mais oublie de rappeler que 180 emplois ont été retirés de nos établissements ! Assez d'hypocrisie, nous exigeons une dotation qui prenne en compte tous ces « hold-up » pour permettre à nos élèves et l'ensemble de la profession de travailler dans de meilleures conditions.

« Sécurisation » du collège Villeneuve à Fréjus

C'est l'histoire d'un parking déjà trop exigü pour les personnels de l'établissement (Collège Villeneuve, à Fréjus), et de l'apparition subite de lignes rouges autour de deux stationnements : les rouges du collège seraient-ils repérés ? S'agirait-il de sorcellerie ?

Ouf, nenni, les élus au C.A. furent « heureux » d'apprendre, sous prétexte de « sécurisation du parking de l'établissement », que la direction de l'établissement prétendait se réserver ces places... et pour que le petit personnel le comprenne bien, des plaques « administration » y furent apposées.

Finalement, il en va de la « gouvernance » de certains établissements comme du gouvernement de certains pays : quand on parle de la « sécurité » de tous, c'est toujours aux privilèges de quelques-uns que l'on pense...

LA SECTION SNES DU COLLÈGE

Manifestation des COPsy à Nice le 7 septembre 2009.

À l'appel du SNES les Conseillers d'orientation-Psychologues et les Directeurs de CIO de l'Académie ont manifesté devant le Rectorat et ont été reçus (après une longue attente) par le Secrétaire Général accompagné du CSAIO, M. Attal, le Recteur étant absent. Plus de 45 d'entre eux étaient présents, ce qui représente 50% des effectifs académiques du corps ! Ils ont signifié leur exaspération face à la situation catastrophique de leurs services : 5 postes fixes non pourvus, 17 ETP non assurés faute de TZR, des budgets qui ne permettent plus de fonctionner et un mépris de plus en plus sensible de l'administration à leur égard. Les réponses de l'administration ont été assez évasives sur les points qui sont de leur ressort. Le Secrétaire Général a annoncé son intention de s'occuper d'un certain nombre de questions (recrutement de contractuels, gestion de frais de déplacement, accès au service de soutien informatique de la PAM...) mais sans rien promettre et sans fixer d'échéance. Le CSAIO s'étonne qu'il puisse exister des dysfonctionnements dans ses services « depuis qu'il est arrivé dans l'académie ». Par exemple, il n'y a pas d'élèves sans affectation à la rentrée, seulement « 260 places vacantes dans les LP » ! Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Face à l'autisme de notre administration, nous avons l'intention de poursuivre nos actions par une opération à valeur symbolique, consistant à ne pas couvrir un secteur de conseiller par CIO (2 établissements, une permanence au Cio). Nous avons décidé de sensibiliser nos partenaires (enseignants, chefs d'établissements, parents d'élèves) sur l'asphyxie de nos services et de continuer à interpeller le Recteur, représentant du Ministre. Une audience au Recteur est toujours demandée...

GILBERT BRÉANDON

VIGILANCE AUX FUTURS RETRAITÉS

Vous n'avez pas pu y échapper : en 2010, tout le régime de retraite, déjà bien mis à mal en 2003, sera remis à plat : volonté présidentielle, donc rien de bon à en espérer.

Mais la proximité de cette échéance, est l'occasion de rappeler ou préciser un certain nombre de points aux futurs retraités - c'est à dire à tous les actifs !

Volonté présidentielle, donc rien de bon à en espérer.

2. En principe, vous devriez recevoir du Rectorat un imprimé pour constituer votre D.E.D.P. (Dossier d'examen des droits à pension) environ trois ans avant vos 60 ans. Si le Rectorat ne vous a pas envoyé cet imprimé, il faut le demander au service qui vous gère.

3. À réception du document, vérifiez soigneusement l'exactitude des informations, il peut y avoir des erreurs. Demandez un rendez-vous auprès de la section académique à Claude Schmidt ou à Pierre Lacomme. Nous calculerons votre retraite en fonction des informations que vous nous aurez fournies, en vous proposant différents scénarii (divers choix possibles de date de départ). Ce document (D.E.D.P.) est indispensable à deux titres : d'une part, il vous permet de vérifier (au besoin faire corriger) l'état de vos services pris en compte par l'administration, de calculer le montant de votre future retraite et de décider ainsi de la meilleure date de départ ; d'autre part, il vous permet d'alléger les formalités au moment de votre départ effectif.

4. Demandez dans votre établissement le dossier d'admission à la retraite (dossier bleu et dossier jaune). Si vous avez satisfait à une demande de D.E.D.P. en fournissant les pièces demandées, seuls quelques

1. Dès que possible, et à tout âge, consulter votre relevé de carrière sur i-prof, et au besoin, faites-le rectifier (justifications à l'appui), les erreurs ne sont pas rares.

documents seront encore à fournir à ce moment là.
5. Ce dossier devra parvenir au Rectorat un an avant la date choisie de départ. Actuellement, vous pouvez partir jusqu'à 65 ans (+ 2 ans dans certaines circonstances exceptionnelles).

Quelques rappels utiles : l'année de référence (l'année à partir de laquelle vos droits sont comptés) est l'année de vos 60 ans (pour le moment !).

Depuis 2003, est appliquée une règle de décote/surcote qui fonctionne comme un malus/bonus, selon que votre carrière comporte moins ou plus de trimestres cotisés que le quota applicable selon votre année de référence.

Votre taux de pension est calculé à partir du nombre de trimestres effectués pour l'E.N. modulé, éventuellement, par la décote ou la surcote qui vous sera affectée. La décote ou la surcote sont calculées à partir du nombre total de trimestres travaillés (et déclarés) quels que soient les régimes.

Depuis 2003, le rectorat vous demandera un relevé du régime général des retraites (C.R.A.M. : Centre Régional d'Assurance Maladie, service des retraites) faisant état de vos trimestres cotisés dans le privé ainsi qu'auprès des autres organismes de retraite auxquels vous avez éventuellement pu cotiser avant d'entrer dans l'enseignement. Ces trimestres s'additionnent à ceux de l'Éducation nationale en vue du calcul de la décote ou de la surcote qui vous sera éventuellement appliquée.

Pour les autres (ceux qui espèrent pouvoir profiter d'une retraite dans cinq, dix ans ou plus), ils se référeront à l'excellent article prospectif de Pour, n°140 de novembre 2009.

À Nice : CRAM Service Information retraite, 16 avenue Thiers, 04 92 14 66 40.

À Toulon : CRAM Sud Est, service Retraites, immeuble le Sampolo, rue Victor Reymoneng, 08 20 19 18 17.

15 JANVIER 2010 : CAPA DE PROMOTION D'ÉCHELON DES CERTIFIÉS

Seront observées les situations des collègues « promouvables » entre le 1er septembre 2009 et le 31 août 2010. Pour obtenir éclaircissements et informations, tant sur les aspects techniques que sur les aspects politiques de questions devenues conflictuelles avec l'État-employeur, vous vous référerez utilement au supplément « Carrières » de l'US paru à la mi-décembre, ainsi qu'aux sites national et académique du SNES.

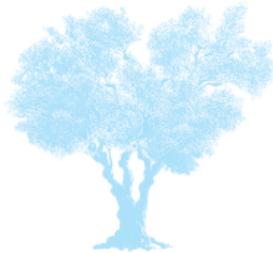
Ces opérations, comme tous les actes de gestion collective et conformément aux dispositions statutaires de la Fonction publique d'État, se dérouleront sous le contrôle paritaire de vos élus. N'hésitez donc pas à adresser votre fiche syndicale à la Section académique du SNES (Supplément « Carrières », téléchargeables sur le site national du SNES) pour faciliter leur travail de suivi de votre promotion.



PAR
CLAUDE SCHMIDT



ET
PIERRE LACOMME





PAR
ERIC MICHELANGELI,

JEAN-PIERRE LAUGIER

ET RICHARD GHIS



**Équité contre arbitraire, transparence contre opacité :
une lutte sans répit, un enjeu pour tous**

Le 5 novembre dernier, le numéro spécial du Bulletin officiel consacré aux mutations 2010 est paru. Le mouvement étant déconcentré, le recteur est en charge de la mise en œuvre des règles académiques : « Vous avez reçu délégation de pouvoirs du ministre [...]. Le mouvement intra-académique relève de votre compétence et vous en élaborez les règles en vous fondant sur les orientations de la présente note de service. [...] Cette responsabilité vous conduit à ouvrir une concertation avec les organisations professionnelles présentes dans les instances paritaires. Vous veillerez à cette occasion à la qualité du dialogue social. »

L'équité et la transparence ne seraient plus garanties dans notre académie

À la lecture de ces lignes, nous étions en droit d'attendre des échanges fructueux avec le rectorat sur les modalités du mouvement intra-académique. À l'heure où les candidats au mouvement inter-académique étaient en train d'envisager (ou pas) de demander notre académie, alors que les candidats potentiels au mouvement intra commencent à élaborer des projets, des indications précieuses allaient pouvoir être données aux collègues... D'où le GT (groupe de travail) du 2 décembre dernier².

Le moins que l'on puisse dire à l'issue de ce GT, c'est que le recteur s'est peu préoccupé d'informer les collègues concernés et surtout penché sur la question de la « qualité du dialogue social »... Et ce qui nous a été proposé ce jour-là appelle un certain nombre de commentaires...

Une remise en cause profonde et inacceptable du paritarisme.

L'ensemble des modalités envisagées pour l'organisation du mouvement intra 2010 a pour objet d'écartier des opérations les élus que la profession s'est donnée l'année dernière à l'occasion d'un scrutin avec plus de 70% de participation.

Si elles devaient s'appliquer au mouvement 2010, l'équité et la transparence auxquelles tous les personnels ont droit ne seraient plus garanties dans notre académie : le recteur voudrait interdire aux élus d'avoir le même niveau d'information que les représentants de l'employeur, contrairement à ce que stipulent les textes fondateurs des commissions administratives paritaires. En empêchant les élus de vérifier les dossiers des demandeurs de mutation, il prétend priver les personnels de leur droit de regard sur les éléments constitutifs du barème : exit l'équité de traitement ! Par ailleurs, des discussions très vives ont été nécessaires pour réaffirmer le droit des élus des personnels de proposer dans le cadre des instances des améliorations du projet de mouvement issu de l'informatique rectorale avant que le recteur prenne ses décisions d'affectation.

Les élus se verraient imposer des entraves jusque dans la possibilité de participer aux instances dans lesquelles ils ont été désignés pour représenter la profession : refus de financer les déplacements liés aux instances et à leur préparation, restrictions dans la participation des suppléants aux

discussions, restrictions dans le remplacement des élus pendant la durée des opérations. S'en ressentiraient : non seulement le travail de vérification et de proposition accompli par les élus pour garantir les droits de tous et de chacun, mais aussi la continuité du service public d'éducation dans les postes qu'ils occuperaient de manière discontinue. Là encore, de telles dispositions seraient contraires aux textes réglementaires, aux instructions données par le ministre aux recteurs (et respectées depuis 10 ans dans notre académie), et aux pratiques en vigueur pour les élus nationaux dans leur dialogue avec le ministre employeur.

Pourquoi une telle agression ?

Les attaques que connaissent nos statuts et la fonction publique dans son ensemble ne laissent aucun doute sur la nature idéologique de la démarche. Ce n'est pas tout : pour le rectorat de Nice, il s'agit bien de faire reculer le paritarisme pour imposer de nouvelles régressions à l'ensemble de nos professions :

- Un nouvel élargissement des ZR est envisagé : 3 ZR seulement dans l'académie ! Une pour le Var, une autre pour les Alpes maritimes, et une troisième à cheval sur les deux départements !

- Pour régler les problèmes de calendrier d'affectation des « nouveaux stagiaires », les TZR (encore eux) pourraient n'être plus affectés que fin août : exit la possibilité jadis offerte en juillet de se loger, de prendre contact avec l'établissement et de prendre connaissance des niveaux de cours à préparer...

- Dans un mouvement déjà contraint par la rareté des postes créés ou vacants, la mobilité des professeurs, CPE, CO-Psy serait encore amoindrie par le « gel » de postes pour affecter des nouveaux stagiaires sur des supports complets et... des titulaires hors-barème !

Dans le cadre de ce GT, le SNES a dénoncé ces projets scandaleux. D'ores et déjà, les contacts nécessaires à une riposte unitaire (pétition, rassemblements...) ont été engagés avec les autres organisations représentatives, afin de mettre en échec ces projets. Soyons nombreux dans toutes les actions collectives qui seront engagées à nous mobiliser pour défendre nos droits contre l'arbitraire.

1 Le paritarisme est le moyen par lequel tous les fonctionnaires exercent leur droit de regard sur tous les actes de gestion collective (mutations, promotions...) qui les concernent, par l'intermédiaire de leurs élus -70% de participation aux dernières élections professionnelles (décembre 2008).

2 L'ordre du jour de la réunion avait entraîné une réaction unanime des organisations syndicales lors de l'ouverture du CAEN du jeudi 26 novembre (Cf. www.nice.snes.edu). Après quelques échanges plutôt vifs, le recteur a assuré publiquement l'intersyndicale de sa volonté de permettre un véritable paritarisme et donc de donner aux élus des personnels la possibilité de jouer pleinement leur rôle sans entrave. Entre ces propos et les projets annoncés, il y a un monde !

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS : IL EST TEMPS DE CANDIDATER !

Faites acte de candidature via i-prof entre le 8 et le 28 janvier 2010 y compris si vous avez été retenu sur la liste rectorale l'an passé. Saisissez votre lettre de motivation et votre CV via i-prof et n'oubliez pas de les VALIDER ! Un accusé de réception vous sera envoyé sur votre messagerie i-prof, imprimez -le et joignez le sans délai à votre fiche syndicale (disponible dans l'US carrières du 17 décembre et sur le site du SNES www.snes.edu).

Le SNES se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

N'hésitez pas à nous contacter !

JULIE BAGGE



Calendrier de l'avent !

Il est de tradition, dans cette publication, à ce moment de l'année, d'annoncer le calendrier des actes de gestion (promotions d'échelon, promotions de grade, listes d'aptitude,...) pour tous les corps.

Nous dérogeons à cette tradition, l'administration rectorale refusant de nous communiquer un calendrier des actes de gestion - fusse-t-il un projet - et nous savons qu'elle ne manque pas de projets...

Flagrant délit

Tout est bon pour soutenir le projet de réforme Chatel

Dominique Paillé, porte parole de l'UMP, a déclaré que l'enseignement obligatoire d'histoire et géographie n'était pas supprimé en Terminale S car les heures étaient reportées en 1ère S. Actuellement l'horaire hebdomadaire de l'élève est de 2H30 en 1ère S et de 2H30 en Terminale S (dont 0h30 en classe dédoublée). Le projet Châtel porterait l'horaire hebdomadaire de l'élève à 4H en 1ère S. Donc 5H=4H ! Est-ce une erreur de calcul, une « coquille » ou plus simplement un mensonge ?

ALAIN GALAN

Quel est le véritable but de cette réforme ?

Faire des économies...

Supprimer un poste d'enseignant sur deux qui part à la retraite, cela peut fonctionner une année ou deux : gonflement des effectifs, suppression de décharges de service, remise devant élèves de collègues détachés, recrutement de contractuels, et de vacataires sans aucune couverture sociale.

Maintenant que le mammoth est arrivé à l'os, il ne reste plus que la variable des heures de cours.

Supprimons des heures d'enseignements, on pourra plus aisément supprimer des postes.

La diminution horaire d'une heure de SVT et d'une demi-heure de Physique-Chimie en seconde, d'une heure de SVT en première S serait un véritable désastre : « renforcer les filières scientifiques » en réduisant les enseignements scientifiques, quelle hypocrisie !

Quant à l'autonomie des établissements (en fait, des proviseurs) dans l'attribution des dédoublements, elle mettrait en compétition les disciplines et les équipes pédagogiques, et menacerait les solidarités entre collègues.

Ne tombons pas dans ce piège.

Il s'agit d'une véritable forfaiture !

Participons massivement aux actions du mois de janvier dans les académies et au niveau national !

Refusons ensemble cette contre-réforme !

JEAN-PIERRE LAUGIER,
PROFESSEUR DE SVT
AU LYCÉE DU PARC IMPÉRIAL À NICE

RÉFORME DES LYCÉES

UNE RÉFORME QUI EN CACHE UNE AUTRE ! GOUVERNANCE DES EPLE : RENFORCEMENT DES POUVOIRS LOCAUX

Les documents présentés lors du conseil supérieur de l'éducation montrent clairement que le premier objectif de la réforme dite des lycées n'est pas d'ordre pédagogique, mais bien d'imposer une réforme profonde du second degré par le renforcement des pouvoirs locaux et académiques. En effet les modifications du décret EPLE dessinent une toute autre organisation des EPLE (collèges et lycées), en renforçant considérablement le rôle du chef d'établissement en matière pédagogique et d'évaluation et en installant le conseil pédagogique comme une hiérarchie pédagogique intermédiaire désignée par le chef d'établissement. En clair, la hiérarchie veut bien parler avec les personnels à condition de choisir leurs interlocuteurs ! Drôle de conception du dialogue social !

Pourtant ces choix sont lourds de conséquences pour les personnels, pour les élèves...et en fin de

compte pour le système éducatif. Quel fonctionnement démocratique peut-on imaginer quand c'est le chef d'établissement qui désigne et préside un conseil dit « pédagogique » dont la fonction essentielle sera de répartir une pénurie de moyens alloués par le Recteur en fonction de critères qui ne sont définis nulle part ?

Quelle égalité sur le territoire national pouvons-nous espérer quand c'est l'échelon local, soumis à la pression de la contractualisation des moyens que cette réforme sous-entend sans le dire et à celle de la suppression de la carte scolaire, qui décidera si telle ou telle discipline bénéficiera ou non de temps en petits groupes ?

Quel fonctionnement démocratique peut-on imaginer et quel respect de l'équilibre des compétences quand c'est le chef d'établissement qui décidera en lieu et place du Conseil d'Administration de la répartition des moyens ?

ET REVOILÀ LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE...

Lire dans la note adressée par le ministre aux chefs d'établissements que « les équipes pédagogiques sont les mieux à même de définir ce dont chaque élève a besoin » ne nous choque pas d'autant qu'il reconnaît notre « connaissance des réalités et des spécificités du terrain » mais en revanche ce qui pose problème, c'est la conclusion qui en est tirée. Il souhaite que « cette prise d'initiative et de responsabilité » s'exprime « dans les choix opérés pour l'usage des moyens globalisés » au travers du conseil pédagogique.

L'expérience de ces dix dernières années montre la gestion opaque des HSE dans les établissements, leur ventilation au gré des demandes spontanées ou pas, au gré des propositions faites par les chefs d'établissement ; la gestion des groupes de langues depuis la réforme des lycées de 2000 est différente selon les lycées (horaire à 3h/prof non dédoublées, horaire à 3h/prof dédoublement inclus, seuil de dédoublement (27, 24, 18 ? tout y passe). En résumé, chaque fois qu'un texte laisse entrevoir une interprétation, ou pire en l'absence de repères réglementaires, les chefs d'établissement font plus ou moins ce qu'ils veulent et il faut une extrême ténacité et disponibilité aux militants du SNES pour faire reculer l'administration. Voilà ce qu'est une autonomie...avant la lettre. D'autres exemples sont légion ; pêle-mêle : ici tel chef d'établissement exige que les notes des devoirs soient saisies au fur et à mesure des évaluations, là le chef d'établissement ne consulte même pas le CA pour ouvrir ou fermer une section de STS, ou une section sportive ou une classe européenne ; ailleurs, il demande que soient remplacés des absences statutaires (convocation syndicale, convocation pour conception de sujets d'examen) ou encore il refuse, au mépris des textes d'accorder l'heure de 1ère chaire ou impose à un collègue d'être professeur principal. Et chaque fois, ce sont aux militants et aux collègues véritablement harcelés de prouver qu'ils sont dans le Droit ! Voilà ce qu'est le management de

l'autonomie... avant la lettre. Et voilà pourquoi ces « précédents » nous conduisent à mettre en question l'autonomie new look.

Et, alors même que les prérogatives des CA sont souvent bafouées, que la Commission Permanente est inconnue de nombre de managers, on voudrait renforcer une structure de plus : le Conseil Pédagogique instituée par la Loi Fillon.

On ne peut s'empêcher tout d'abord de sourire lorsque l'on pense aux rengaines sur la modernisation de l'État et que, simultanément, au lieu d'alléger, on renforce la bureaucratie. Comment donner ensuite quelque crédit que ce soit à cette structure dont les membres sont nommés par le chef d'établissement et qui seront représentatifs, dans le meilleur des cas, des disciplines, c'est-à-dire des « corporations ». N'y aurait-il pas conflit d'intérêt ?? Quelle vision d'ensemble peuvent-ils avoir ? Comment positionner alors les élus des CA face à cette pseudo « expertise » ?

Cette structure ne peut avoir aucune légitimité, les membres aucune autorité sur les collègues. Nous leur refusons le droit d'évaluer les démarches pédagogiques, « de se saisir des responsabilités pédagogiques propres à l'établissement, [...] de formuler des propositions sur la constitution des groupes à effectifs réduits au chef d'établissement » (sic).

L'autonomie des établissements version Châtel et son bras armé le « conseil pédagogique » nous laissera à la merci des « managers », isolés des autres établissements parce que les pratiques seront différentes, isolés dans notre établissement puisque nous serons divisés, précarisés car nous dépendrons, plus qu'aujourd'hui, pour nos promotions de notre zèle ou de notre servilité vis-à-vis du nouveau pouvoir.

Il est bon de rappeler que malgré les imperfections du système actuel, la séparation des pouvoirs – administratif et pédagogique – est un garde-fou extrêmement important. Il est garant de notre liberté pédagogique.

GEORGES SERRA, PROFESSEUR D'ESPAGNOL
AU LYCÉE BEAUSSIER À LA SEYNE/MER



HISTOIRE-GÉOGRAPHIE : D'UNE PIERRE PLUSIEURS COUPS

Le lycée Chatel est, paraît-il, sur les rails en dépit de l'opposition d'une large majorité des professionnels que nous sommes. Comme bien d'autres disciplines, l'histoire-géographie est malmenée. L'affaire est grave. Plusieurs appels provenant de l'APHG ou d'universitaires ont été largement relayés par la presse écrite et la radio. Ces initiatives si louables soient-elles laissent de côté bien des aspects inquiétants pour notre discipline. En tant que professeurs d'histoire-géographie, nous devons nous interroger sur l'ensemble de la réforme. Et pas seulement sur l'histoire-géographie dont la suppression en TS ne répond en aucune manière à une logique de renforcement du pôle scientifique.

Dans le cas d'une suppression des modules que deviennent nos pratiques de classe ? Si se mettent en place de nouveaux enseignements, tels que « droits et grands enjeux du monde contemporain » en terminale L, quel serait notre rôle de professeur d'histoire-géographie ?

Que devons nous enseigner alors que la réforme distingue connaissances et méthode. Ces dernières ne seraient-elles abordées qu'en terminale L et ES. Que signifie l'accompagnement avec nos collègues ? S'agit-il de nouvelles missions ?

Bien des questions sans réelles réponses à ce jour. En revanche, les programmes seraient déjà largement définis. En première, un programme commun aux trois séries, le XX^{ème} siècle en histoire, l'Europe et la France en géographie. En Terminale ES et L, 4 heures hebdomadaires sur le monde depuis 1989 (histoire, géographie et géopolitique) et une réflexion axée sur les méthodes et les outils utilisés dans le supérieur. Pour la série S, une épreuve anticipée en fin de première, et 2 heures en option sur le monde depuis 1989. Ceci est inacceptable à plus d'un titre. Il semble bien qu'une fois encore les programmes arrivent après la conception de l'architecture de cette partie de la scolarité.



Aucune réflexion sur les interactions entre les programmes des différentes disciplines n'a été menée. Placer l'histoire-géographie en tronc commun en première avec une épreuve anticipée pour la série S soulève plusieurs problèmes : réduction des horaires dévolus à la discipline de 5 à 4 heures. Quelle épreuve pour le baccalauréat, surtout si les méthodes ne sont vues qu'en terminale ?

Comment différencier dans notre préparation les élèves de ES et L appelés à passer une épreuve de baccalauréat sans doute plus ambitieuse que les S ? Les élèves de S ne verront rien de la mondialisation qui ne sera abordée qu'en terminale. Ce qui se profile est bel et bien une reprise en lycée de ce qui est abordé en collège.

Faire de 1989 une date charnière pose aussi problème. Il semble bien que cette réforme mette en avant le court et immédiat au détriment de l'étude des périodes antiques, médiévales et modernes et du temps long.

Face à un pouvoir qui manipule l'histoire sans vergogne, et s'en sert pour instrumentaliser la jeunesse, un travail de réflexion et de proposition est plus que jamais nécessaire pour faire entendre la profession. Il s'agit de défendre d'autres choix, aussi bien quant aux programmes et aux finalités de notre discipline. Nous attendions une réforme porteuse de sens pour nos élèves fondée sur des savoirs disciplinaires dans le cadre de programmes cohérents. Le ministère nous impose une réforme rétrograde dont le but est de supprimer des postes en minorant la place des sciences humaines.

MURIEL HILLIQU, PROFESSEURE D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE AU LYCÉE CALMETTE À NICE.

IDÉOLOGIQUE, COMPTABLE ET ANTI-PÉDAGOGIQUE

Tels sont les premiers mots qui me viennent à l'esprit pour définir le contenu et la démarche de la réforme du lycée lancée par le ministère. « La filière ES, personne ne m'a dit qu'il fallait la changer. Elle va bien, il faut la préserver » dixit Richard Descoing (Le Monde du 03.06.09). Réponse du ministère :

- les SES reléguées au rang d'enseignement exploratoire, amputées d'une heure et demi en seconde, et en concurrence avec un enseignement d'économie appliquée et gestion devenu depuis Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ;
- deux heures de sciences politiques évaporées en première ;
- un saucissonnage disciplinaire en terminale qui dénature cet enseignement ;

- des dédoublements menacés. Tantôt accusées d'être une voie sans issue vouant les élèves au chômage, tantôt qualifiées d'« erreur génétique » parce que pluridisciplinaires, ou encore prises pour cible pour ne pas véhiculer un catéchisme entrepreneurial, la filière ES et les SES sont à nouveau dans la tourmente.

Tous ces procès en sorcellerie ne méritent qu'une réponse : une opposition sans faille à cette réforme qui subordonne les enjeux pédagogiques et éducatifs à des considérations budgétaires, et qui confond dialogue social et concertation, version gouvernementale du mensonge institutionnalisé.

LAURENT LIENS, PROFESSEUR DE SES AU LYCÉE CAMUS À FRÉJUS

Je ne vois que du négatif dans ce projet de réforme...

Un renforcement des inégalités, entre établissements et entre jeunes, est à craindre du fait de l'autonomie accordée aux lycées dans la gestion des dédoublements, de l'accompagnement personnalisé à plusieurs vitesses, d'une série S plus généraliste qui retiendra, après écrémage via les passerelles de réorientation, les meilleurs élèves. Sans compter la surcharge des classes en tronc commun de première qui ne facilitera pas le travail pédagogique.

Au niveau conditions de travail, les nouvelles attributions du conseil pédagogique et du proviseur menacent la liberté pédagogique et le climat relativement serein dans lequel nous travaillons ; La foire d'empoigne entre les collègues qui se profile dans les conseils pédagogiques m'afflige. On se rapproche à grands pas des pratiques de gestion du privé... Quel effet positif sur la réussite des élèves ?

Les SES et la série ES perdent beaucoup dans ce projet. Les SES restent optionnelles en seconde alors qu'elles constituent la matière pivot d'une série générale. Imagine-t-on les maths ou la physique en option ? 1h30 par semaine est insuffisant pour permettre à un élève de seconde de se familiariser avec une matière nouvelle et pour bien évaluer ses chances de réussite dans une série.

Les SES perdent plus de 25% de leur horaire sur les trois années. On supprime l'option de sciences politiques en première, l'option langue vivante renforcée, et la série perd aussi des heures de maths ... Les élèves visant une école de commerce, un IEP ou même la fac de sciences éco ne désertent-ils pas une série qui a pourtant fait ses preuves ?

Grande inquiétude aussi sur la nature même de la discipline au vu des intitulés de deux enseignements de spécialité en terminale, « sciences sociales » et « économie approfondie ». Cela n'augure-t-il pas à terme une disparition de la sociologie et un recentrage sur une science économique jugée plus orthodoxe ? ce serait la fin des SES, discipline scolaire qui croise différents regards pour aiguiser l'esprit critique.

J'ai du mal à comprendre pourquoi cette discipline est malmenée depuis sa création, pourquoi elle est si méconnue alors qu'elle concerne un tiers des élèves de la filière générale, pourquoi elle doit sans cesse justifier son existence, pourquoi plus largement la troisième culture a autant de mal à se faire une place dans le paysage éducatif français.

Je suis pessimiste, mais j'espère me tromper !
ISABELLE BARILLOT, PROFESSEURE DE SES AU LYCÉE RÉGIONAL DE VALBONNE

POURSUITE DE L'ACTION DÈS LA RENTRÉE GRÈVE RASSEMBLEMENT ET MANIFESTATION NATIONALE EN JANVIER

Au plan national : Réformes inacceptables du lycée et de la formation des maîtres, pouvoirs accrus des chefs d'établissement dans le cadre d'une réforme de la « gouvernance » des collèges et des lycées, collèges abandonnés aux conséquences de la loi Fillon, absence de revalorisation de nos métiers, libéralisation de la carte scolaire, attaque contre le service d'orientation scolaire, recours accru à la précarité...

Au plan local : Refusons l'arbitraire que veut imposer le recteur en essayant de museler les représentants des personnels, refusons tous ensemble l'élargissement des zones (1 département = 1 ZR !), refusons aussi que tous les non-titulaires deviennent des vacataires, refusons plusieurs remplaçants sur la même suppléance, refusons la baisse drastique du nombre d'AED dans nos vies scolaires et exigeons un statut décent pour ces personnels.

ÇA SUFFIT !

Pour faire entendre la voix des personnels, obliger le gouvernement à renoncer à ses « réformes », empêcher le recteur de détruire le service public d'éducation dans notre académie et imposer une autre politique éducative, le SNES décide d'un **PLAN D'ACTION CONTINU** :

« 10 JOURS POUR L'ÉCOLE » DU 14 AU 23 JANVIER

pour mobiliser les personnels, convaincre et réussir une grande

MANIFESTATION NATIONALE À PARIS LE 23 JANVIER

Contactez la section académique pour vous inscrire, déplacement en TGV.

JOURNÉE DE GRÈVE NATIONALE À LA MI-JANVIER, dans le cadre le plus unitaire possible ;

Rassemblement académique devant le rectorat mercredi 20 janvier dans le cadre le plus unitaire possible

Actions dans les établissements en direction des personnels : réunions, heures d'information syndicale, assemblées générales...

Campagne publique d'information et d'alerte auprès des lycéens, des parents, de la presse, de l'opinion...

Refus collectif de toute anticipation des décrets et arrêtés.